



HAL
open science

Les pionnières françaises du sport international des femmes : Alice Milliat et Marie-Thérèse Eyquem, entre tutelle médicale et non-mixité militante ?

Florys Castan-Vicente, Anaïs Bohuon, Pia Henaff-Pineau, Nicolas Chanavat

► To cite this version:

Florys Castan-Vicente, Anaïs Bohuon, Pia Henaff-Pineau, Nicolas Chanavat. Les pionnières françaises du sport international des femmes : Alice Milliat et Marie-Thérèse Eyquem, entre tutelle médicale et non-mixité militante ?. *STAPS: Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique*, 2019, 125 (3), pp.31-47. 10.3917/sta.125.0031 . hal-03470654

HAL Id: hal-03470654

<https://hal.science/hal-03470654>

Submitted on 27 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES PIONNIÈRES FRANÇAISES DU SPORT INTERNATIONAL DES FEMMES : ALICE MILLIAT ET MARIE-THÉRÈSE EYQUEM, ENTRE TUTELLE MÉDICALE ET NON-MIXITÉ MILITANTE ?

[Florys Castan-Vicente](#), [Anaïs Bohuon](#), [Pia Henaff-Pineau](#), [Nicolas Chanavat](#)

De Boeck Supérieur | « Staps »

2019/3 n° 125 | pages 31 à 47

ISSN 0247-106X

ISBN 9782807393394

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-staps-2019-3-page-31.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les pionnières françaises du sport international des femmes : Alice Milliat et Marie-Thérèse Eyquem, entre tutelle médicale et non-mixité militante ?

Florys CASTAN-VICENTE

CHS, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, France, CIAMS, Université Paris-Sud, Université Paris-Saclay, Orsay, France; CIAMS, Université d'Orléans, Orléans, France
castanvicente.florys@free.fr

Anaïs BOHUON

CIAMS, Université Paris-Sud, Université Paris-Saclay, Orsay, France;
CIAMS, Université d'Orléans, Orléans, France
anaïs.bohuon@u-psud.fr

Pia HENAFF-PINEAU

CIAMS, Université Paris-Sud, Université Paris-Saclay, Orsay, France ; CIAMS, Université d'Orléans, Orléans, France
pia.henaff-pineau@u-psud.fr

Nicolas CHANAVAT

CIAMS, Université Paris-Sud, Université Paris-Saclay, Orsay, France ; CIAMS, Université d'Orléans, Orléans, France
nicolas.chanavat@u-psud.fr

RÉSUMÉ : Dans l'entre-deux-guerres, Alice Milliat (1884-1957), présidente de la FSFSF (Fédération des Sociétés féminines sportives de France) et de la FSFI (Fédération sportive féminine internationale), accepte une adaptation partielle des épreuves sportives, tout en continuant à prôner un sport de compétition qui s'oppose aux volontés du CIO (Comité international olympique), de l'IAAF (International Association of Athletics Federations) et de nombreux médecins. Marie-Thérèse Eyquem (1913-1978), qui dirige le sport des femmes sous Vichy, place d'abord volontairement ses écrits sous l'autorité du discours médical. Son ouvrage phare, *La Femme et le sport*, est préfacé par le Dr Boigey, qui suit l'adage aristotélicien « *tota mulier in utero* ». Après la guerre, elle participe à l'IAPESGW (International Association of Physical Education and Sport for Girls and Women), héritière de la FSFI dans un cadre onusien. Tout au long de leurs carrières, les deux pionnières vont être confrontées au pouvoir médical, et notamment aux discours qui oscillent entre prescriptions et proscriptions au sujet de la mise en mouvement des corps des femmes. Les pratiquantes et organisatrices s'adaptent tant dans le choix et les modalités des activités pratiquées que dans les pratiques de (non-)mixité dans le choix de la direction, entre transgression et compromis, entre intégration, reproduction ou rejet des normes et injonction à la féminité dans les activités physiques.

Mots-clés : Alice Milliat, Marie-Thérèse Eyquem, sports des femmes, médecine, mixité

ABSTRACT: During the interwar period, Alice Milliat (1884–1957), President of the FSFSF (Fédération des Sociétés Féminines Sportives de France) and the FSFI (Fédération sportive féminine internationale), accepted a partial adaptation of sporting events for women, while continuing to advocate competitive sport, which went against the wishes of the IOC (International Olympic Committee), the IAAF (International Association of Athletics Federations), and many doctors. Marie-Thérèse

Eyquem (1913–1978) was director of women’s sport under the Vichy regime, and her writings were initially guided by the medical discourse of the time. Her landmark book, *La Femme et le sport*, was prefaced by Dr. Boigey, who went by the Aristotelian adage “*tota mulier in utero*” [the woman is a womb]. After the war, she became a member of the IAPESGW (International Association of Physical Education and Sport for Girls and Women), heir to the FSFI in a UN context. Throughout their careers, these two pioneers came up against medical power, and in particular against the discourses that oscillated between prescriptions and proscriptions about the movement of women’s bodies. These two practitioners and organizers made changes both to the choice and modalities of the sporting activities practised by women, as well as to the practices of (non-)mixed sports when it came to choosing organization leaders. These changes were situated between transgression and compromise, and between integration, reproduction, or rejection of norms and an injunction to femininity in physical activities.

KEYWORDS : Alice Milliat - Marie-Thérèse Eyquem – women’s sports – medical science - mixed sports

INTRODUCTION

Théâtre d’un discours souvent essentialiste, le champ sportif s’est construit historiquement sur une exclusion stricte des femmes, exclusion que ces dernières combattent depuis près de deux siècles en investissant des pratiques toujours plus nombreuses, en essayant de participer aux compétitions sportives et, plus rarement, en occupant des positions de pouvoir dans les organisations sportives (Quin & Vonnard, 2017). De fait, si les pratiques physiques et sportives se sont progressivement « ouvertes » aux hommes et aux femmes, et si les compétitions sont désormais accessibles pour les sportives et les sportifs – du point de vue réglementaire les limitations sont devenues des exceptions¹ –, les femmes sont encore rares à accéder à des positions de pouvoir dans les institutions sportives, notamment internationales.

Cependant, certaines femmes ont fait figure d’exceptions. Alice Milliat (1884-1957), présidente de la FSFSF (Fédération des Sociétés féminines sportives de France²) et de la FSFI (Fédération sportive féminine internationale), a marqué l’histoire de l’institutionnalisation du sport des femmes dans

l’entre-deux-guerres, en France comme à l’international. Quant à Marie-Thérèse Eyquem (1913-1978), elle dirige le sport pour les femmes sous Vichy avant de devenir inspectrice des sports à la Libération. Après la guerre, elle participe à l’IAPESGW (International Association of Physical Education and Sport for Girls and Women), héritière de la FSFI dans un cadre onusien. L’exceptionnalité de leurs parcours en fait des sujets qui suscitent l’intérêt de la recherche (Munoz, 2002 ; Drevon, 2005 ; Castan-Vicente, 2017 ; Carpentier, 2018), et certaines similarités de leurs carrières ont déjà encouragé des études comparées (Terret, 2010 ; Castan Vicente, à paraître).

Les années qui précèdent la Première Guerre mondiale voient le début de l’institutionnalisation du sport des femmes : en 1912 est créé le club Fémina Sport, où Alice Milliat commence sa carrière de dirigeante sportive. D’abord consacré à la gymnastique, conseillé par la grande majorité des médecins, le club s’oriente vers la pratique de l’athlétisme et des sports collectifs durant la guerre. De Fémina Sport à FSFI (fondée et présidée par Alice Milliat à partir de 1921), en passant par la FSFSF (fondée en 1917 et présidée par Milliat à partir de 1919), les institutions dirigées par Alice Milliat défendent un sport

1 Comme l’heptathlon qui demeure féminin face au décathlon masculin par exemple.

2 La société devient la FFSF en 1922, ou Fédération féminine sportive de France. Nous la désignerons cependant comme FSFSF tout au long de la période pour des raisons de facilité de lecture.

de compétition pour les femmes. Elles ont une logique, non pas égalitariste, « l'indifférence de la différence », mais bien différentialiste, une valorisation de « la différence » (Bard, 2012), qui s'inscrit en définitive, dans une ambition féministe de l'époque, en promouvant une pratique basée sur les règles du sport masculin, mais dont l'organisation et la pratique doivent être assurées par les femmes et les épreuves sportives, comparativement à celles des hommes, souvent « allégées ».

Après la Seconde Guerre mondiale, les sportives se heurtent toujours aux discours des médecins. Marie-Thérèse Eyquem, formée au sein de patronages catholiques, accepte dans un premier temps cette tutelle médicale. Dans les années 1950, sa carrière prend une dimension internationale au sein de l'IAPESGW, dont elle devient présidente en 1961. Confrontée aux opinions divergentes de ses collègues, et notamment de son amie et présidente de l'IAPESGW, Dorothy Ainsworth, états-unienne, elle tente de se départir de cette dépendance médicale.

Tout au long de leurs carrières, elles seront toutes deux confrontées aux discours gymniques et sportifs médicaux qui fonctionnent comme une matrice pour affiner l'intelligibilité des corps en mouvement (Bohuon & Luciani, 2009). L'histoire du sport atteste en effet du rôle des médecins dans la permanence des discours naturalistes, mais également des redéfinitions et des changements de conception des critères qui fondent la différence des sexes, construite comme une « différence incommensurable » (Laqueur, 1992). Les femmes étant toujours davantage désignées comme les principales responsables du renouvellement des générations, la mise en mouvement de leurs corps devient un enjeu majeur : il faut régénérer les futures mères de la nation.

L'ambition de notre contribution est ainsi de comparer ces deux carrières de dirigeantes dans leurs confrontations à la problématique de la non-mixité au sein des instances dirigeantes et dans leurs réponses

aux prescriptions et proscriptions médicales de leurs périodes respectives.

Dans le cadre de cet article, nous mobiliserons à la fois des discours médicaux (plus d'une centaine d'ouvrages médicaux et de thèses de médecine. Bohuon, 2008.), les écrits d'Alice Milliat et de Marie-Thérèse Eyquem dans la presse, mais aussi des archives comme celles du Comité international olympique (CIO), de l'IAPESGW, de l'iconothèque de l'Institut national du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP, des photographies du club féminin Fémina Sport et des programmes des Jeux féminins), du Musée national du Sport (bulletins des Sociétés féminines françaises de sports et de gymnastique et procès-verbaux de la FSFI), la correspondance de Marie-Thérèse Eyquem, et enfin de la Bibliothèque Marguerite Durand (Paris), qui propose un grand nombre de dossiers thématiques et biographiques sur le sport et ses pratiques.

1. L'INSTITUTIONNALISATION DU SPORT DES FEMMES SOUS LE JOUG MÉDICAL

1.1. Les fédérations de Milliat sous tutelle médicale ?

Durant les années de la Grande Guerre, si les sports modernes sont de plus en plus pratiqués par les femmes, par-delà des frontières femmes/hommes qui demeurent entières, deux visions de la mise en mouvement du corps des femmes vont se cristalliser, renvoyant aux débats sur la modération nécessaire de l'éducation physique exacerbés à la fin du XIX^e siècle : l'opposition s'opère entre une gymnastique éducative et la formation de championnes sportives. Or les stratégies de légitimation du sport des femmes sont plurielles et peuvent s'appuyer sur la légitimation médicale et le choix des pratiques estimées compatibles avec la mise en mouvement des corps des femmes, mais plus encore des pratiques à distance, durées, règlements, poids... atténués, réduits et adoucis.

Faut-il valider, contredire, ou utiliser les prescriptions et proscriptions médicales ? Faut-il adapter les sports pour les femmes ? S'agit-il de les organiser de manière indépendante ou sous tutelle médicale ? À des périodes différentes, les deux dirigeantes se sont trouvées confrontées aux mêmes dilemmes stratégiques et y ont donné des réponses divergentes, nuancées et évolutives.

La grande majorité des écrits médicaux se caractérise par le rappel d'une modération nécessaire dans la pratique physique des femmes et des filles dans un but ultime de procréation et dans une volonté accrue de maîtrise des corps. Engagés dans une véritable lutte d'imposition d'exercices corporels et d'enjeux professionnels, commerciaux ou personnels, les médecins prescrivent et/ou proscrivent des activités aux filles et femmes sous différentes formes.

Au lendemain du premier conflit, les médecins donnent à voir une nation sur le déclin, déclin aggravé par les pertes subies lors de la guerre, qui les alarme. Selon Tissié, pour pallier cette décadence, « la » femme doit être éduquée et en premier lieu par l'éducation physique. Cette association inextricable de « la » femme et du corps procréateur renforce la rhétorique non pas seulement hygiéniste mais eugéniste du discours de l'après-guerre. La vigueur de « la » femme et la transmission de cette vigueur à sa progéniture réclament de l'exercice physique. Boigey le répétera à plusieurs reprises, dans *L'éducation physique féminine* : « Une femme n'a pas un moindre besoin d'activité qu'un homme. [...] Sur les femmes, l'absence de culture physique a des conséquences pires, si c'est possible, que sur les hommes. Car la fin suprême de la femme est le mieux-être de la postérité » (1925, pp. 2-3). Mais si bon nombre de concepteurs de méthodes d'éducation physique et de médecins s'accordent pour défendre les vertus de l'exercice physique pour les femmes, s'expriment aussi les proscriptions et les préventions médicales à l'égard de ces dernières. L'exercice

physique est permis, et même fortement souhaité, mais à la condition qu'il n'éloigne pas de la famille, ne nuise en rien aux capacités procréatrices et ne remette pas en cause la vision dominante de la féminité et le rôle social des femmes.

Domine ainsi une forte demande médicale de restrictions et de différenciation des activités physiques des femmes par rapport à celles des hommes, que Milliat ne peut ignorer. En effet, en 1922, ont lieu le 1^{er} Congrès médical d'éducation physique de l'enfant et de la femme (éducation physique féminine et enfantine), ainsi que les « premiers Jeux olympiques féminins », bientôt sommés de se rebaptiser « Jeux mondiaux féminins » par le CIO.

Le congrès de 1922 est organisé à la demande de la Société médicale de Vichy, suite à la fête fédérale de la FFFGS Fédération féminine française de Gymnastique et de Sports" et "fédération de gymnastique dirigée très largement par des hommes. On y retrouve les ressorts du discours médical au sujet de la pratique physique féminine d'après-guerre : la nécessité de recentrer la femme sur sa destinée biologique d'enfanter et la peur des excès cristallisée sur les sports relevant d'une pratique physique athlétique. Certains sont totalement réfractaires à l'idée de « championnes » qu'entend promulguer la FSFSF. Le docteur Jean-Joseph Pène, qui consacre l'intégralité de ses travaux à la pratique physique des femmes et des filles, explique dans sa thèse de médecine soutenue en 1921 que « dans la société sportive féminine la nécessité d'un contrôle scientifique s'impose de manière plus urgente et plus impérieuse encore que dans la société sportive masculine » (pp. 42-44). Le Congrès exprime les mêmes craintes et estime que « laisser pratiquer le sport féminin avec l'intensité et l'exagération actuelles, sans aucun frein ni contrôle, c'est aller involontairement au-devant de graves conséquences physiologiques » (*Revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1922).

Comment exercer physiquement les corps des femmes sans les viriliser, sans les

dénaturer ? À l'image des propos tenus par Pène et Boigey, quand les sports sont recommandés, il s'agit d'en exclure ou d'en minimiser la dimension compétitive. Une fois la modalité compétitive écartée, quels sont les sports recommandés ou tolérés et les sports proscrits ? Pour Boigey, les jeux de raquette, la natation, l'aviron, l'escrime, le golf, le hockey, le volley-ball et le basket-ball ont des effets bénéfiques sur les femmes. Mais certaines activités athlétiques, notamment la course de fond, les sauts en longueur, en hauteur, en profondeur, la lutte, la boxe sont à proscrire. Pène conseille globalement les mêmes sports : la natation, le tennis, le golf.

Ainsi, si les discours de ces médecins de l'époque reconnaissent des bienfaits hygiéniques à quelques sports, sports considérés comme n'entravant pas les normes traditionnelles de la féminité (élégance, grâce, souplesse...), pratiqués avec mesure, il n'en demeure pas moins qu'ils s'accordent pour considérer que les danses, les gymnastiques rythmiques et harmoniques constituent des pratiques à privilégier sans restriction dans l'éducation physique de la jeune fille, « en ce qu'elles sont majoratrices de santé et de grâce » (Bellin du Coteau, 1930, p. 237).

Sans le proscrire, les directives du congrès de Vichy de 1922 entendent limiter et doser l'athlétisme féminin : les courses ne doivent pas dépasser 2500 m, les poids en lancer sont allégés, et le saut en longueur se trouve radicalement supprimé (*Revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1922). Tout en permettant des épreuves plus variées et plus intenses que celles recommandées par le congrès lors des épreuves qu'elle organise, Milliat va tout de même agir dans le même esprit, celui d'épreuves « adaptées » : comprendre, « atténuées ». Le programme des Jeux de 1922 mentionne ainsi la présence du saut en longueur, des courses de 60 m, 100 yards (91 m 43), 300 m et 1000 m, un 100 m haies, et des lancers de 3 kg 628 pour le poids et 800 g pour le javelot (*Programme des Premiers Jeux olympiques féminins*, 1922). Même

si Milliat va au-delà des recommandations du congrès, cela ne signifie pas pour autant qu'elle n'est pas dans une logique de concessions et d'adaptation.

En ce qui concerne le football, la pratique est admise par la FSFSF et la FSFI, mais elle est adaptée également : diminution de la taille du terrain, du temps de jeu, et « interdiction de certaines charges » (*La Femme sportive*, 1^{er} novembre 1921). La publication de ces modifications dans *La Femme sportive* est suivie d'une réaffirmation : le règlement des matchs internationaux sera uniquement l'« œuvre de la FSFI ». La fédération féminine indépendante se réserve ainsi le droit d'émettre le règlement, sans l'avis de la fédération masculine, tout en cédant tout de même aux critiques qui souhaitent l'atténuation de la pratique.

À la FSFSF comme à la FSFI, Milliat se situe dans un entre-deux, entre avancées et limitations, entre indépendance et concessions à la critique, entre égalité et différence. En effet, tout en revendiquant un égal accès aux sports, y compris compétitif, Milliat énonce également une différence, une « nature » féminine. Cette hypothétique « nature » féminine, fortement véhiculée par le discours médical, est utilisée par les opposants comme argument contre le sport des femmes : elle permet de conclure à la fatalité biologique et immuable de l'« éternelle blessée ». Mais Milliat reprend cet argument différentialiste pour justifier le sport par les femmes : par « nature », les femmes jouent de manière moins violente au football et au rugby, il n'y a donc pas lieu de craindre des heurts trop rudes entre elles. L'argument de « nature » est ainsi retourné contre les opposants. Il n'est ni contourné ni contredit, au risque, donc, de renforcer les stéréotypes de faiblesse biologique inhérente aux femmes, mais aussi de transgresser les recommandations des médecins les plus rétifs.

Peut-on ainsi considérer que ces concessions sont perçues comme le prix de l'indépendance ?

Milliat oppose un savoir « féminin » reposant sur l'expérience, aux préjugés des médecins : elle demande « des faits et non des mots » (Milliat, 1924). Elle s'allie cependant à des médecins qui promeuvent le sport des femmes : « Rangeons-nous donc à l'avis de nos doctresses qui, joignant la pratique au savoir, déclarent que seules les études faites sur plusieurs générations permettront de déterminer [...] quels sont les sports qu'une femme peut pratiquer sans danger et utilement » (Milliat, 1922). Milliat travaille notamment avec la doctresse Houdré (1883-1986), institutrice avant de devenir médecin, et le Dr Pillet, ancien membre d'USFSA et chroniqueur sportif pour le journal féministe *La Française*, où il détaille les activités de la fédération, ainsi que dans son organe, *La Femme sportive*. Élève du célèbre Dr Broca, Marie Houdré obtient son diplôme de docteur en médecine en 1914 avant de travailler dans son service à l'Hôpital des enfants malades. Elle s'intéresse aux questions de la pratique physique des femmes et des filles, et rejoint d'abord Fémina Sport dont elle prendra la présidence en 1922 (Déclarations des membres du conseil de Fémina Sport, 1922). En 1917, elle participe à la fondation de la FSFSF dont elle dirige la commission médicale. La doctresse défend l'importance de la maternité en tant que fonction sociale et biologique des femmes, en assurant que la mise en mouvement de leurs corps les y prépare (Houdré, 1921). Ses propos vont dans le sens de ceux de Milliat, qui soutient fermement que le devoir patriotique et utilitaire des femmes consiste à donner des enfants sains, vigoureux et nombreux (Houdré, 1929). Elle est également militante féministe : elle est membre suppléante du comité central de la Ligue française pour le droit des femmes, l'un des principaux groupes féministes de la période, de tendance modérée (Fallot-Master *et al.*, 1921). Houdré est un atout important de légitimité contre les attaques menées par les fédérations dirigées par des hommes, telle la Fédération féminine française de Gymnastique et de Sports

(FFFGS), fédération de gymnastique dirigée très largement par des hommes. Houdré aide concrètement la fédération en mettant en place des « fiches physiologiques », qui témoignent d'un suivi précis de l'évolution des sportives (*Les Sportives*, 6 janvier 1923). Elle participe à la création d'un rugby atténué (sans contacts violents) afin d'en permettre la pratique pour les femmes (Milliat, 1921). Le Dr Maurice Pillet soutient l'indépendance de la fédération : pour lui, l'essor de la FSFSF a prouvé « que les femmes sont capables de diriger une fédération sportive » (Pillet, 1922b). En février 1922, le journal de la fédération affiche en première page le titre « Féminisme », à l'occasion d'un article du Dr Pillet. Il se prononce pour le « triomphe du féminisme », et contre une « injustice millénaire ». « Le sport doit être une terre libre où la femme a tous ses droits » (Pillet, 1922a). Cet article s'inscrit dans une perspective différentialiste, très majoritaire parmi les féminismes de cette époque : l'auteur y affirme que sport masculin et sport féminin n'ont « rien en commun » et qu'« il n'y a pas de compétition possible entre hommes et femmes ».

Ainsi, tout en maintenant l'orientation compétitive de la fédération et les activités les plus craintes par le corps médical (courses, football, rugby), Milliat les adapte et les atténue légèrement afin de contourner les critiques. « La » sportive française, telle que Marie-Thérèse Eyquem entend la définir, ne devra pas plus manquer de mettre « ses qualités physiques, morales, intellectuelles, au service d'un idéal et en particulier du travail, de la famille, du pays » (Eyquem, 1941).

1.2. Marie-Thérèse Eyquem, de la conformité à l'émancipation médicale

Dans la courte préface de l'ouvrage phare de Marie-Thérèse Eyquem *La femme et le sport*, qu'il a rédigée en 1944, le Dr Maurice Boigey rappelle l'argument de la maternité qu'il n'a cessé de prôner : « Une femme n'a pas un moindre besoin d'activité physique qu'un

homme. [...] La maternité l'exige [et] la fin suprême de la femme est le mieux-être de la postérité » (Eyquem, 1944, p. 5). Marie-Thérèse Eyquem partage ces idées, tout en ayant une vision de l'activité physique des femmes moins réduite. Dans cet ouvrage, on note quelques préoccupations féministes, qu'elle développera plus tard, mais aussi une forte moralisation des jeunes filles, qui ramène à son expérience dans les patronages (Castan Vicente, 2009). Critiquant les exagérations des opposants au sport des femmes, elle-même use pourtant des mêmes procédés pour critiquer les sports qu'elle souhaite interdire aux femmes : elle dépeint une course apocalyptique où des femmes cyclistes ayant outrepassé leur force, « la bave à la bouche, à l'arrivée, elles s'effondraient. Folie ! » (Eyquem, 1944, p. 178) ; alors qu'elle-même déplore que, pour de « péremptoirs raisons » les femmes soient, au début du XX^e siècle, empêchées de pratiquer l'athlétisme, la natation et le basket-ball. Marie-Thérèse Eyquem traite du retard du sport des femmes en France par rapport aux autres pays d'Europe, en l'attribuant au manque de moyens et à une « hostilité violente » (*ibid.*, p. 63) expliquée par les « excès » (*ibid.*, p. 64) commis par les sportives. Ces exemples auraient nui au sport des femmes. Les sportives à l'allure masculine apparaissent comme un modèle repoussoir opposé à la majorité des sportives françaises, qui « possèdent de nombreux enfants » (*ibid.*, p. 65). Marie-Thérèse Eyquem insiste sur les valeurs du sport et le devoir d'éducation des monitrices et des dirigeantes, qui doivent utiliser leur influence sur les jeunes filles pour « châtier les langages, exiger la correction de la tenue, développer les qualités morales [...] » (*ibid.*, p. 295). Elle justifie ainsi la préférence pour une hiérarchie féminine, connaissant mieux la « nature féminine » et ayant davantage d'ascendant et d'autorité morale sur les jeunes.

Les femmes sont jugées, de manière « incontestable et incontestée » (*ibid.*, p. 70), physiquement inférieures dans les sports. Cependant,

elle précise que : « Si l'homme est généralement plus fort que la femme, cette dernière est souvent plus résistante, ainsi que l'affirme cet aphorisme populaire : "L'homme relève le blessé, la femme le veille trente nuits" » (*ibid.*, p. 85). Devant l'apparente contradiction de ces propos, entre revendication de l'égalité et reprise des préjugés des médecins opposants du sport des femmes, il faut rappeler l'objectif premier de l'ouvrage, qui est de favoriser la diffusion du sport de ces dernières. Il s'agit de démontrer que le sport n'est pas responsable de tous ces « excès », et de contrecarrer ceux qui pensent que le sport donne à la femme un physique disgracieux ou l'épuise. Marie-Thérèse Eyquem cherche à repousser ces préjugés, mais en utilise d'autres, allant jusqu'à l'argument que tous les opposants au sport des femmes mettent en avant depuis le XIX^e siècle, à savoir les risques encourus pour la maternité : « À noter qu'un entraînement trop intensif risque de tonifier par trop la musculature, surtout la musculature abdominale, ce qui n'est ni esthétique ni même indiqué en cas d'accouchement » (*ibid.*, p. 187).

D'autres préjugés sur le caractère « féminin » présents dans ce texte n'ont aucun lien avec la propagande en faveur du sport : à propos du basket-ball, Marie-Thérèse Eyquem écrit que les femmes y sont moins habiles que les hommes parce qu'elles « manquent en général de sens stratégique en jouant. Leur cerveau répugne à calculer et prévoir. [...] C'est pourquoi leur jeu est presque toujours moins scientifique que celui des hommes » (*ibid.*, p. 106). Et l'exception qui confirme la règle : « Suzanne Lenglen avait l'habitude de l'attaque et se défendait contre les lobs en "smashant", mais elle avait les moyens physiques et l'audace de le faire » (*ibid.*, p. 143). Marie-Thérèse Eyquem adopte certains préjugés essentialistes, tout en en contestant d'autres. Sa défense des femmes ne semble pas alors dépasser celle de l'ouverture du sport.

Pour elle, pratiquer chaque activité en restant « féminine » se résume souvent à éviter les

excès ou la compétition. Mais si « la femme » ne doit pas avoir un corps viril, « il est infiniment souhaitable qu'elle possède des qualités viriles de sang-froid, courage, endurance, celles-ci lui étant aussi nécessaires qu'aux hommes » (*ibid.*, p. 108). Au moins est-il sûr qu'elle change d'avis sur quelques points. Critiquant une nouvelle fois les attaques contre le sport pratiqué par les femmes, et contre l'alpinisme, elle écrit :

« "La femme au foyer", crieront les grincheux ! Nous en restons bien d'accord. Mais qui vous dit, Messieurs, que, précisément, le foyer ne se transporte pas parfois sur une montagne ? N'est-il pas spécifié que la femme doit suivre partout son mari ? Le plus grand nombre des ascensions ont été des ascensions de couples » (*ibid.*, p. 205).

Ici, l'argument de la femme au foyer est accepté pour être réfuté, et Marie-Thérèse Eyquem joue à reprendre les arguments des opposants pour les retourner contre eux. Cet ouvrage s'adresserait-il alors davantage aux hommes opposés au sport pratiqué par les femmes qu'aux jeunes filles, comme on veut bien l'avouer en avant-propos ? Plus loin, on lit : « Vous critiquez ces femmes ! Mais en parcourant le récit de leurs hauts faits n'avez-vous pas été stupéfaits de leur cran ? » (*ibid.*, p. 205).

Ainsi Milliat, tout en recherchant l'indépendance des institutions et la non-mixité de la direction, sait s'entourer de soutiens, parmi lesquels des médecins, hommes ou femmes, soutenant le sport de compétition pour les femmes et parfois ouvertement féministes. Ces soutiens lui permettent de résister aux attaques des fédérations rivales, ainsi que des médecins opposés au sport de compétition. Eyquem, elle, dans la première partie de sa carrière, ne s'oppose pas ouvertement aux discours des médecins prônant des activités très atténuées pour les femmes, et recherche même leur soutien, tout en avançant, encore très discrètement, au-delà de leurs proscriptions différentialistes.

2. L'INSTITUTIONNALISATION DU SPORT DES FEMMES ET LA QUESTION DE LA NON-MIXITÉ DES INSTANCES DIRIGEANTES

2.1. Alice Milliat, ou la volonté d'une non-mixité des instances dirigeantes des sportives

D'abord exclues des pratiques sportives par les organisations masculines, les sportives s'organisent autour de Milliat de manière séparatiste, non mixte : une méthode féministe classique (Freedman, 1979), mais que l'on retrouve également en dehors du mouvement féministe, notamment dans les mouvements de femmes non féministes. Les hommes sont exclus de la direction de la FSFSF à partir de 1920, ce qui peut être vu comme une stratégie militante de développement séparé, mais aussi dans le cadre particulier qu'est le sport. Cette logique de développement séparatiste, si elle ne se traduit pas toujours par une exclusion des hommes des instances dirigeantes, se retrouve à toutes les échelles, du club local, Fémina Sport, à l'organisation internationale, en passant par la fédération française, garantissant l'indépendance dans le choix et l'organisation des activités, et sera poursuivie par Eyquem, sous l'influence de D. Ainsworth, représentante de l'Association américaine d'éducation physique pour les étudiantes (AAPECW) et du Smith College³, université de tradition féminine et féministe.

Devant le succès d'une première compétition d'athlétisme organisée par Fémina Sport en 1917, le club participe à la fondation de la FSFSF. G. de Lafreté, du club féminin Académia, les rejoint rapidement. Ernest Weber, journaliste et secrétaire général de la Fédération des sociétés athlétiques de France, gère la partie administrative. La première réunion officielle propose la présidence au Dr Raoul Baudet, chirurgien en chef des hôpitaux de Paris, et décide la nomination de deux femmes comme membres du Conseil : la vice-présidence est confiée à Marie Surcouf, de la Stella, et la trésorerie à Alice Milliat,

3 Université située à Northampton, Massachusetts.

présidente de Fémina Sport. Ce sont alors les seules femmes du bureau (*La Femme sportive*, 1^{er} mai 1921).

Le 10 mars 1919, la composition du Conseil de la FSFSF change considérablement avec la première assemblée générale de la fédération. Après avoir joint à son rôle de trésorière celui de secrétaire générale intérimaire de juin 1918 à février 1919, Milliat est élue présidente à l'unanimité. Elle est rejointe par Jeanne Brulé, secrétaire générale, et Mlle Thiébaud, trésorière. Complètent ce conseil Lafreté et Weber, qui deviennent vice-présidents. Le Dr Raoul Baudet et Marie Surcouf deviennent alors respectivement président et vice-présidente honoraires. Après l'arrivée d'Alice Milliat à la présidence, la direction de la fédération est déjà largement féminisée. Le 10 février 1920, en assemblée générale extraordinaire, « sur proposition de M. Weber, vice-président, le Conseil prend la décision d'avoir dorénavant un Bureau exclusivement féminin » (*ibid.*). Les hommes restent présents en dehors du bureau, comme soutiens, conseillers, rédacteurs du journal de la fédération... Parmi eux, Raoul Baudet et Maurice Pillet, médecins. Mais ils ne participent pas à la direction, permettant de garantir l'indépendance du sport féminin, organisé par et pour les femmes, suivant le modèle du club d'origine de Milliat, Fémina Sport (Archives Fémina Sport). Également soutien de la fédération, un sportif reconnu, Émile Anthoine, détenteur de nombreux records français et mondiaux, champion du monde de marche, membre du Conseil de la fédération annonce la création d'une Fédération sportive féminine internationale à Paris (*La Femme sportive*, 1^{er} juin 1921). La fédération est effectivement créée le 31 octobre 1921 avec Alice Milliat à sa tête. Le congrès constitutif de la FSFI, au sein duquel sont représentés la Grande-Bretagne, les États-Unis d'Amérique, la Tchécoslovaquie,

l'Espagne, l'Italie et la France, charge cette nouvelle instance de « fixer des règles et conditions des concours internationaux de sports ; l'élaboration des règlements techniques, codes sportifs des épreuves féminines d'athlétisme et de sports collectifs [...] ; l'homologation des records du monde féminin » (*La Femme sportive*, 1^{er} décembre 1921). Milliat promeut, à toutes les échelles, une indépendance des institutions et la féminisation de leur direction.

En effet, la question de la place des femmes dans les instances dirigeantes des fédérations permet d'évoquer la pratique féministe de la non-mixité militante. En France, cette pratique n'est pas répandue parmi les féministes de la Première vague, qui n'érigent jamais « la non-mixité en principe absolu qui pourrait garantir leur autonomie » (Bard, 1995, p. 43) et où les soutiens hommes sont bienvenus (Jacquemart, 2015). Cependant, la non-mixité militante est une pratique féministe classique attestée aux États-Unis dès la Première vague, et que l'on retrouve également dans les mouvements des femmes non féministes, autrement dit, les organisations de femmes réunies pour un autre motif que la lutte pour l'égalité des droits⁴. D'abord exclues par les organisations masculines, les sportives s'organisent autour de Milliat en non-mixité : la mise à l'écart des hommes de la direction de la FSFSF peut être ainsi vue comme une stratégie militante de développement séparé, pour se protéger des nombreuses attaques des fédérations antiféministes concurrentes. Jeanne May, journaliste à *La Vie au grand air*, dans un article au titre évocateur « Pas de mâles ! Pas de mâles ! », soutient cette mesure, car selon elle, la fédération est suffisamment dynamique pour se passer des hommes, qui sont partis volontairement, étant devenus, selon elle, « inutiles désormais » (May, 1920).

Aux États-Unis, la non-mixité se pratique ainsi dans les mouvements féministes, dans les

4 Les mouvements des femmes sont définis comme des « mobilisations collectives menées principalement par des femmes, en tant que femmes » (Bereni et Revillard, 2012, p. 5). Ils « se distinguent d'autres mouvements (auxquels les femmes peuvent éventuellement participer) en tant qu'ils placent au cœur de leur identité militante la catégorie des femmes [...] ».

universités, mais aussi pour le développement des activités physiques des femmes : il s'agit ainsi de « garder le contrôle et diriger l'avenir du sport », particulièrement dans les lycées et les universités « où les éducatrices, comme certaines encore aujourd'hui, pensent qu'elles savent ce qui est mieux pour leurs "filles" » (Struna, 1984). Notamment, elles critiquent les excès de certains entraîneurs ambitieux qui les exploitent pour faire progresser leur propre carrière, sans se soucier des blessures qu'ils provoquent, alors qu'elles les protègent en faisant passer l'intégrité des joueuses avant la poursuite du record. Elles organisent donc la direction, la préparation des équipes, des compétitions, et rédigent les règles elles-mêmes.

Au-delà de la direction, la question de la non-mixité des fonctions de coachs et arbitres est également présente dans la fédération, et notamment dans les discours de Milliat, qui souhaite que « le sport féminin trouve dans l'élément féminin toutes ses dirigeantes administratives et techniques » (Carpentier, 2018). Elle affirme : « Nul plus que moi ne peut désirer pour nos sociétés une direction et un enseignement totalement féminins », pour des raisons « physiologiques, psychologiques et morales » (Milliat, 15 mai 1924). Avec les deux premières causes, on retrouve alors l'argument utilisé par les Américaines, d'une meilleure connaissance des sportives par des enseignantes, qui connaissent mieux les spécificités supposées des corps et psychologies des jeunes filles, pour les avoir expérimentées par elles-mêmes. L'évocation de la « morale » renvoie quant à elle à la promiscuité évitée. L'avantage que Jeanne May apprécie dans les clubs uniquement de femmes de la FSFSF est de « donner la plus grande sécurité aux mères de famille » qui auraient des scrupules à envoyer leurs filles dans des sociétés mixtes (May, 1920). Cependant, en ces débuts du sport des femmes, il est impossible de trouver suffisamment de femmes qualifiées pour toutes les fonctions (Milliat, 15 mai 1924).

2.2. Eyquem, l'influence de la non-mixité militante états-unienne

Dans les années 1950 et 1960, Marie-Thérèse Eyquem évolue sur la scène internationale. Sa carrière internationale commence dans l'immédiat après-guerre. Forte de sa maîtrise des langues étrangères, elle est envoyée à l'étranger par la Direction générale de la Jeunesse et des Sports. Dans les années 1950, elle parcourt l'Allemagne avec la championne olympique d'athlétisme Micheline Ostermeyer, pour une série de conférences. En 1954, elle donne des conférences sur les nouvelles techniques du mouvement et de la danse aux États-Unis. Surtout, en 1947, Dorothy Ainsworth vient en France avec l'idée de bâtir une association internationale d'éducation physique féminine (Hall & Pfister, 1999). Elle est alors présentée à Marie-Thérèse Eyquem, en tant qu'inspectrice des sports. Le 18 juillet 1949, à Copenhague, au premier Congrès international d'éducation physique et sportive féminine, Marie-Thérèse Eyquem dirige la délégation française de cinq femmes désignées par le directeur général de la Jeunesse et des Sports, Gaston Roux. Elle est alors nommée membre du comité fondateur de l'IAPESGW. En 1951, elle convainc le ministère d'accueillir le deuxième congrès, qui se déroule à Paris, à la Cité universitaire en 1953, et rassemble 500 délégués venus de 37 pays. Il désigne Dorothy Ainsworth comme présidente et Marie-Thérèse Eyquem comme vice-présidente. Pour contrer les détracteurs éventuels et obtenir les fonds nécessaires à la tenue du congrès, Marie-Thérèse Eyquem demande à Gaston Roux, qui accepte, de prendre la tête du comité d'organisation. Commence alors une importante correspondance entre la responsable française et la responsable états-unienne, afin d'organiser le congrès. Elles s'accordent pour qu'interviennent le moins possible d'hommes, et pour donner la priorité aux débats sur les exposés (Ainsworth et Eyquem, correspondance, 1953). Pour Ainsworth, il est très important que les intervenantes soient des femmes. Selon elle, la

théorie de l'éducation physique et des sports est depuis bien trop longtemps un « privilège masculin » (Ainsworth, 1961 ; Castan Vicente, 2017), et l'IAPESGW est le lieu pour y remédier, en rassemblant des femmes spécialistes de ces questions venues du monde entier. En 1955, Dorothy Ainsworth vient assister à des « Journées d'études internationales sur les activités physiques pendant la puberté chez les jeunes filles » organisées par Marie-Thérèse Eyquem à Paris, et qui se présentent comme une prolongation du congrès de 1953 (Note sur Mademoiselle M.-Th. Eyquem. Dossier des Renseignements généraux). Elle critique l'organisation de sa collègue, qui laisse trop de place aux médecins : « Après tout, si c'est un congrès pour et à propos des femmes, la grande majorité des intervenants, si ce n'est la totalité, devrait être des femmes » (Ainsworth à Colson, correspondance, 8 août 1955). Au sein de l'IAPESGW, la non-mixité de l'association, des congrès, la nécessité d'un encadrement féminin et la féminisation des différentes instances hiérarchiques du sport font débat. Alors que D. Ainsworth est convaincue dès l'origine de l'importance de la non-mixité, M.-Th. Eyquem a d'abord tendance à inviter des hommes, des médecins, aux conférences. Elle semble considérer que cela donne plus de légitimité à son discours (Castan Vicente, 2016).

On peut ici rappeler les origines, la formation des deux femmes : alors que D. Ainsworth vient d'une université féminine non mixte, M.-Th. Eyquem est davantage habituée à des groupements, certes non mixtes, mais souvent placés sous l'autorité morale d'un homme (écoles catholiques, patronages) (Riehl, 2006). Avec le temps, M.-Th. Eyquem s'aligne sur les idées de D. Ainsworth sur ce sujet. Elle lui écrit en 1961 : « D'ailleurs, l'expérience prouve de plus en plus que, pour les femmes, les groupements féminins sont plus efficaces lorsqu'ils ne font pas partie de groupes mixtes » (Eyquem

à Ainsworth, correspondance, 28 février 1961). Le Mouvement démocratique féminin (MDF), association féministe qu'elle fonde en 1962 est, elle aussi, non mixte. Un organisme à part, « Les amis du MDF », permet aux hommes d'apporter leur soutien. La question fera d'ailleurs débat au sein des féministes de la « deuxième vague ». Cela correspond à ce qui a pu être appelé le féminisme « séparatiste »⁵. L'idée est que la parole des femmes sera plus libre dans ce contexte. D'ailleurs, en 1961, quand M.-Th. Eyquem propose que l'IAPESGW rejoigne l'ICSPE⁶, D. Ainsworth refuse au prétexte que la direction est entièrement composée d'hommes, et que la porte sera donc fermée pour elles (Ainsworth à Eyquem, correspondance, 7 mars 1961).

La question de la non-mixité, et notamment celle d'un encadrement par des femmes dirigeantes, est donc un point important, sur lequel l'influence de D. Ainsworth semble avoir été majeure, et pourrait même avoir rejailli sur le MDF. Concrètement, au sein de l'IAPESGW, cela se traduit par une association elle-même uniquement ouverte aux femmes, des congrès où la parole est donnée en priorité, voire uniquement, aux femmes, et un militantisme, hors de l'association, pour que les activités physiques des femmes et des jeunes filles soient, en tous lieux, encadrées par des femmes. En 1962, lorsque M.-Th. Eyquem préside une conférence sur le sport olympique et les femmes à Berlin, elle prend l'exemple de la Fédération internationale de Gymnastique, qui a féminisé sa direction, pour montrer les progrès que cela a permis. Le (ou la) journaliste de conclure : « Il convient donc, à notre avis, que le sport féminin soit essentiellement dirigé par des femmes », ou encore « En résumé, sachons reconnaître que la femme-dirigeante a sa place dans l'administration du sport féminin de compétition. Comme nous le disions plus haut, la Fédération internationale

5 Les séparatistes sont considérées comme « radicales », mais sur le modèle des États-Unis à partir des années 1970. Ce n'est pas le cas ici.

6 *International Council of Sport and Physical Education*. Conseil international pour le sport et l'éducation physique.

de Gymnastique l'a compris et en a prouvé le bienfait » (L'Association internationale de l'éducation physique, 1962). Cependant, ici, pour démontrer l'importance d'une hiérarchie de femmes, M.-Th. Eyquem va utiliser un argument qui lui aussi fait débat : celui que ces dirigeantes doivent permettre de développer une pratique différente, fondée sur les spécificités des femmes.

On peut rattacher cette conception à la grille de lecture mise en place par Pfister (Pfister, 1996). L'historienne constate différentes manières de lutter contre le sexisme dans le milieu du sport, que l'on pourrait qualifier de différents types de féminisme dans le sport : revendiquer une égalité stricte et une intégration totale ; ou construire des activités physiques différentes, adaptées aux femmes, à part, dans des fédérations ou des associations indépendantes. Or ces deux positionnements rejoignent un clivage qui traverse la pensée féministe, que l'on peut diviser entre « égalitarisme » et « différentialisme ». Les égalitaristes recherchent une stricte égalité de traitement, une intégration totale, dans tous les domaines, et sans limitation, pouvant, par exemple, exercer les mêmes professions que les hommes et avec le même salaire. Les différentialistes pensent au contraire qu'il existe une différence naturelle entre hommes et femmes, qui doit être respectée sans que cela implique une hiérarchie entre les sexes : il est normal que les femmes se dirigent par exemple vers certaines professions plutôt que d'autres. Elles sont généralement considérées comme plus modérées, et les égalitaristes comme plus radicales.

Ainsworth et Eyquem appartiennent toutes deux au courant différentialiste. D. Ainsworth explique ainsi le rôle de l'IAPESGW : « Nous pensons que les femmes doivent apporter une contribution différente et particulière à la vie civique et professionnelle⁷ » (Ainsworth, 1950). Si les femmes et les hommes sont différents, alors leurs activités physiques doivent l'être. « Nous avons vraiment deux possibilités ; l'une

est une imitation appauvrie des hommes ; l'autre est de construire un cursus fort, adapté aux femmes, qui leur permettra d'apporter leur propre contribution » (Ainsworth, 1961). M.-Th. Eyquem ne dit pas autre chose : « Les femmes n'ont aucun intérêt à imiter les hommes car elles risquent de faire mal ce qu'ils font bien. Mais quand elles évoluent dans leur propre sens, elles font bien ce qu'ils feraient mal » (Eyquem, 1960). La communion d'idées entre les deux dirigeantes est frappante. Elles souhaitent mettre en valeur les qualités physiques « naturelles » des jeunes filles, en favorisant des activités telles que la gymnastique rythmique. On notera cependant que M.-Th. Eyquem décrit cela comme une nécessité, sans laquelle les femmes seraient ridicules (elle évoque ainsi des « mastodontes féminins » lançant le poids, qui « singe[nt] » les hommes) (L'Association internationale de l'éducation physique, 1962), alors que D. Ainsworth semble ne jamais tenir de propos négatifs à ce sujet, soulignant plutôt l'aspect positif d'activités physiques créées par les femmes et pour les femmes.

G. Pfister montre également, au-delà de ces clivages, une évolution générale en faveur de la compétition, dans les années 1960-1970 (Pfister, 1996), suivant les changements de l'ensemble du milieu du sport. L'étude de l'IAPESGW confirme cette évolution, portée aussi bien par M.-Th. Eyquem que par la présidente suivante, l'Allemande L. Diem.

En 1961, à Washington, se déroule le quatrième congrès de l'IAPESGW, qui rassemble 156 pays. Marie-Thérèse Eyquem devient présidente de l'association en 1961. En 1962, à la Conférence européenne de Berlin sur les femmes et le sport de compétition, M.-Th. Eyquem dit concevoir l'IAPESGW comme la continuation de la FISEF, s'attribuant ainsi la succession d'Alice Milliat. À l'approche des Jeux olympiques de Tokyo (1964), Marie-Thérèse Eyquem profite de sa position pour tenter de faire modifier les épreuves des

7 « We believe that women have a different and special contribution to add to civic and professional life. »

femmes, comme en témoigne une interview intitulée « Nos championnes seront aussi... des femmes ! » (Rieuf). Elle s'exprime en ces termes : « Ce sont les hommes qui déterminent les lois des épreuves féminines. Erreur, grave erreur. Je me bats depuis des années pour faire réviser les épreuves. Mais je me bats vraiment, croyez-moi... » (*ibid.*). Les hommes sont accusés de demander aux sportives de les devancer sur leur propre terrain, tout en restant fines et gracieuses, ce qui est impossible dans certaines épreuves, comme le lancer de poids. Marie-Thérèse Eyquem ne voit qu'une solution à ce défi : la mise en place d'épreuves adaptées aux qualités féminines et la suppression de l'épreuve féminine de lancer de poids aux Jeux olympiques, car « c'est l'argument numéro un des hommes contre les femmes » (*ibid.*). En somme, son engagement pour la suppression de certaines épreuves jugées peu « féminines » est présenté comme une mesure pragmatique.

Durant les années 1950 et 1960, Marie-Thérèse Eyquem parcourt la Hollande, l'Allemagne, le Danemark, la Suisse, l'Angleterre, les États-Unis et le Canada. Toutes ces actions tendent vers le même objectif : celui de concevoir des activités physiques dites « féminines » adaptées aux qualités des corps dits « féminins », et en particulier la gymnastique rythmique et la danse, et, de manière plus large, promouvoir l'éducation physique et le sport des femmes. Elle revendique d'ailleurs, en 1968, d'avoir « graduellement obtenu pour les femmes sportives qu'elles soient traitées sur un plan d'égalité avec les sportifs » (Profession de foi des élections législatives, 1968), mettant en avant le nombre croissant de femmes dans les instances dirigeantes des fédérations et les victoires des championnes de niveau international. Elle-même aspire à devenir la première femme membre du Comité international olympique, sans succès, puisqu'il ne s'ouvrira aux femmes qu'en 1981 (Hall & Pfister, 1999). Éloignée, voire opposée, aux stratégies de Milliat au début de sa carrière, Eyquem évolue cependant progressivement vers l'idée que

les femmes doivent penser et concevoir leurs propres activités physiques elles-mêmes, diriger leurs propres institutions sportives et s'éloigner de la tutelle médicale.

CONCLUSION

Bien que leurs carrières se déroulent à des périodes différentes, Milliat et Eyquem ont en partie dû faire face aux mêmes discours médicaux. Milliat, qui évolue à une période où les sportives sont marginales et doivent encore faire leurs preuves, décide de s'opposer aux prescriptions médicales et d'ouvrir les pratiques de l'athlétisme et des sports collectifs aux femmes, y compris en compétition. Eyquem, qui commence sa carrière sous Vichy, ne bénéficie pas vraiment des précédents créés par Milliat, et se limite d'abord aux activités validées par le corps médical, se plaçant sous sa protection. Milliat promeut une organisation indépendante, ce qu'Eyquem ne défendra qu'à la fin de sa carrière. Alors que la seconde prône une organisation séparatiste pour des raisons différentialistes, la première cherche avant tout l'indépendance. Milliat revendique en priorité l'égalité entre femmes et hommes dans les pratiques sportives, malgré quelques concessions, et apparaît ainsi plus proche des égalitaristes. Tout en s'opposant aux discours médicaux, en innovant dans les pratiques ouvertes aux femmes, Milliat négocie avec les normes de genre : elle adoucit les règles « adaptées » aux femmes et conserve des activités de gymnastique rythmique. Pour contrer la légitimité des médecins qui s'opposent à elle, elle s'entoure de soutiens médicaux féministes, tout en évitant elle-même de se présenter comme telle. Plus frileuse concernant une véritable égalité des sexes dans le sport, c'est pourtant bien Eyquem qui fonde et dirige une association féministe, dans un contexte pourtant hostile (Chaperon, 2000), et évolue pour promouvoir les femmes dirigeantes et les championnes.

SOURCES

- Ainsworth, D. (1950). The Function and Purpose of the Congress. *Report of the International Congress on the Physical Education of Girl and Women*. Washington, DC : AAHPER.
- Ainsworth, D. (1961). Opening Session Address. *Report of the Second International Congress on Physical Education for Girls and Women*. Washington, DC : IAPESGW, AAHPER.
- Bellin du Coteau, M. (1930). *Le sport au secours de la santé*. Paris : Henri Dangles.
- Boigey, M. (1922). *Physiologie appliquée à l'éducation physique : conférences générales faites au ministère de la Guerre, École normale de gymnastique et d'escrime, Joinville-le-Pont*. Paris : Charles-Lavauzelle.
- Boigey, M. (1925). *L'éducation physique féminine*. Paris : Félix Alcan.
- Déclarations des membres du conseil de Fémina Sport à la préfecture de police (1921-1939). Archives Fémina Sport.
- Eyquem, M.-Th. (13 décembre 1941). *Tous les sports*, n° 23.
- Eyquem, M.-Th. (1944). *La Femme et le sport*. Paris : J. Susse (Préface par le docteur Maurice Boigey).
- Eyquem, M.-Th. (1960). Le sport féminin et les Jeux olympiques. *Revue EPS*, 52, 39-43.
- Eyquem, M.-Th. & Ainsworth, D. *Correspondance*. Dorothy Ainsworth Collection, Smith College.
- Football-association (1^{er} novembre 1921). *La Femme sportive*, n° 7.
- Houdré, M. (1921). Bienvenue au sport féminin. *La Femme sportive*, n° 1.
- Houdré, M. (16 septembre 1922). Comment doser l'exercice physique de la jeune fille ? *Sportives, éducation physique et sports féminins*, n° 2.
- Houdré, M. (1929). *Ma doctoresse. Guide pratique d'hygiène et de médecine de la femme moderne*. Préface du docteur Cavaillon. Tomes 1 et 2, Strasbourg : Impr. des « Dernières Nouvelles de Strasbourg », Argenton.
- L'Association internationale de l'éducation physique et du sport féminin de compétition s'est réunie à Berlin (1962). *Revue olympique, numéro inconnu*.
- La Femme sportive* (1^{er} mai 1921), n° 1.
- La Femme sportive* (1^{er} juin 1921), n° 2.
- La Femme sportive* (1^{er} décembre 1921), n° 8.
- Les Sportives* (6 janvier 1923).
- May, J. (mars-avril 1920). Pas de mâles ! Pas de mâles ! *La Vie au grand air*.
- Milliat, A. (janvier 1921). Tous les sports... adoucis. *La Vie au grand air*.
- Milliat, A. (1^{er} mars 1922). Propagande. *La Femme sportive*, n° 11.
- Milliat, A. (17 janvier 1924). Amis et ennemis. *L'Auto*.
- Milliat, A. (15 mai 1924). Les moniteurs militaires dans les sociétés féminines. *L'Auto*.
- Note sur Mademoiselle M.-Th. Eyquem, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports. Dossier des Renseignements généraux. Archives de la Teste-de-Buch, dossier Marie-Thérèse Eyquem.
- Pène, J. (1921). *Méthodes modernes d'éducation physique chez la femme et sports féminins*. Thèse de médecine à la Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux, sous la direction du professeur Cruchet.
- Pillet, M. (1^{er} février 1922). Féminisme. *La Femme sportive*, n° 10.
- Pillet, M. (15 juillet 1922). Les sports. Un vote regrettable. *La Française*.
- Profession de foi des élections législatives de 1968 (1968). Archives de la Teste-de-Buch, dossier Marie-Thérèse Eyquem.
- Programme des Premiers Jeux olympiques féminins* (20 août 1922). Iconothèque de l'INSEP.
- Revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale* (1922).
- Rieuf, C. (s.d.). Nos championnes seront aussi...des femmes ! Journal non identifié. Archives de la Teste-de-Buch, dossier Marie-Thérèse Eyquem.
- Ruffier, J.-E. (1925). *Traité d'éducation physique. L'enfant et l'adolescent*. Paris : Physis.
- Tissié, P. (1919). *L'éducation physique et la race. Santé-travail-longévité*. Paris : Ernest Flammarion.
- Viviani, R., Robert, H., Meurgé, A. et al. (1921). *Cinquante ans de féminisme : 1870-1920*. Paris : Éditions de la Ligue française pour le droit des femmes.

BIBLIOGRAPHIE

- Bard, C. (2012). *Le féminisme au-delà des idées reçues*. Paris : Le Cavalier bleu.
- Bereni, L. & Revillard, A. (2012). Les femmes contestent. Genre, féminismes et mobilisations collectives. *Sociétés contemporaines*, 85(1), 5-15.
- Bohuon A. (2008). *Entre santé et pathologie : discours médicaux et pratique physique et sportive féminine (1880-1922)*, thèse de doctorat, sous la direction de Catherine Louveau, Université Paris-Sud 11, 720 p.

- Bohuon, A. & Luciani, A. (2009). Biomedical discourse on women's physical education and sports in France (1880-1922). *International Journal of the History of Sport*, 25(5), 1-21.
- Carpentier, F. (2018). Alice Milliat : A feminist pioneer for women's sport. In E. Bayle & P. Clastres (dir.), *Global sport leaders. A biographical History of International Sport Management*. London : Palgrave Macmillan.
- Carpentier, F. (2019). Alice Milliat et le premier « sport féminin » dans l'entre-deux-guerres. 20 & 21. *Revue d'histoire*, 142(2), 93-107.
- Castan Vicente, F. (2009). *Marie-Thérèse Eyquem. Du sport à la politique. Parcours d'une féministe*. Paris : OURS.
- Castan Vicente, F. (2016). Sport féminin et féminisme dans les « sixties » : l'exemple des échanges transatlantiques autour de l'International Association of Physical Education and Sport for Girls and Women. In P. Liotard (dir.), *Le Sport dans les sixties. Pratiques, valeurs, acteurs*. Paris : Epure.
- Castan-Vicente, F. (2017). International intellectual exchanges, women and sports: the International Association of Physical Education and Sport for Girls and Women between 1949 and the 1970's. *Sport in History*, 37(3).
- Castan-Vicente, F. (sous presse). Gender performances of sports organisations leaders: a crossed (re)examination of Alice Milliat, Suzanne Lenglen and Marie-Thérèse Eyquem's trajectories. C. Nicolas (dir.), *Histories of Women's Work in Global Sport: A Man's World?*, London: Palgrave Macmillan.
- Chaperon, S. (2000). *Les Années Beauvoir, 1945-1975*. Paris : Fayard.
- Defrance, J. (2004). L'eugénisme et la culture scientifique dans le champ des activités physiques et des sports (1910-1950). In C. Pociello (dir.), *Entre le social et le vital, l'éducation physique et sportive sous tensions (XVIII-XX^e siècle)* (pp. 140-144). Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Drevon, A. (2005). *Alice Milliat. La passionaria du sport féminin*. Paris : Vuibert, 2005.
- Edwards, J. & Hargreaves, J. (2001). Feminism. In K. Christensen, A. Guttman & G. Pfister (dir.). *International encyclopedia of women and sport* (pp. 395-402). New York : Macmillan.
- Freedman, E. (1979). Separatism as Strategy: Female Institution Building and American Feminism, 1870-1930. *Feminist Studies*, 5(3), 513.
- Hall, A. & Pfister, G. (1999). *Honoring the legacy. Fifty years of the International association of physical education and sport for girls and women*. Nanaimo : British Columbia, Canada, IAPESGW.
- Jacquemart, A. (2015). *Les Hommes dans les mouvements féministes : socio-histoire d'un engagement improbable*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Laqueur, T. (1992). *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en occident*. Paris : Gallimard.
- Munoz, L. (2002). Marie-Thérèse Eyquem (1913-1978) au moment de l'Occupation. In P. Arnaud et al., *Le Sport et les Français pendant l'Occupation 1940-1944* (pp. 65-72). Paris : L'Harmattan.
- Pfister, G. (1996). Her story in sport : Toward the emancipation of women. In P. Arnaud & T. Terret (dir.). *Histoire du sport féminin* (pp. 213-228). Paris : L'Harmattan.
- Quin, G. & Vonnard, P. (2017). Negotiating the Cold War. The Case of International sport bodies during the First Period of the Cold War (1946-1971). *Sport in History*, 37(3).
- Rosol, N. (2005). *L'Athlétisme féminin en France (1912- fin des années 1970) : des athlètes en quête d'identité*, Thèse de doctorat de STAPS, sous la direction de Thierry Terret et Jean Saint-Martin, Université Claude Bernard Lyon 1, 701 p.
- Struna, N. (1984). Beyond Mapping Experience : the Need for Understanding the History of American Sporting Women. *Journal of Sport History*, 11(1), 120-133.
- Terret, T. (2010). From Alice Milliat to Marie-Thérèse Eyquem : Revisiting Women's Sport in France (1920s-1960s). *International Journal of the History of Sport*, 27(7), 1154-1172.

Resumen : Las pioneras francesas del deporte internacional de la mujer: Alice Milliat y Marie-Thérèse Eyquem, ¿entre una tutela médica y activista no mixta?

En el período de entreguerras, Alice Milliat (1884-1957), presidenta de la FSFSF (Fédération des Sociétés Feminines Sportifs de France) y de la FSFI (Federación Internacional de Deportes Femeninos), aceptó parcialmente una adaptación de las pruebas deportivas. continuar abogando por un deporte competitivo que se oponga a los deseos del COI (Comité Olímpico Internacional), de la IAAF (Asociación Internacional de Federaciones de Atletismo) y muchos médicos. Marie-Thérèse Eyquem (1913-1978), quien dirige el deporte de las mujeres bajo el gobierno de Vichy, pone a disposición sus escritos a la autoridad que mantienen un discurso médico. Su trabajo

principal, "La mujer y el deporte", está prefaciado por el Dr. Boigey, quien sigue el adagio aristotélico "tota mulier in utero".

Después de la guerra, ella participa en la IAPESGW (Asociación Internacional de Educación Física y Deporte para Niñas y Mujeres), heredera de la FSFI en un marco de la ONU. A lo largo de sus carreras, las dos pioneras se enfrentarán al poder médico, incluidos los discursos que oscilan entre recetas y procripciones sobre la puesta en marcha de los cuerpos de las mujeres. Los practicantes se adaptan en la elección en las modalidades de actividades practicadas, en las prácticas de (no) mezclar la elección de la dirección o formas, entre transgresión y compromiso, entre integración, reproducción o rechazo de normas y mandatos a la feminidad en las actividades físicas.

Palabras clave: Alice Milliat - Marie-Thérèse Eyquem – Deportes de Mujeres – Medicina- Mezcla

Zusammenfassung: Die französischen Pionierinnen des internationalen Frauensports: Alice Milliat und Marie-Thérèse Eyquem zwischen medizinischer Überwachung und militanter Geschlechtertrennung?

In der Zwischenkriegszeit akzeptierte Alice Milliat (1884-1957), Präsidentin des FSFSFSF (Fédération des Sociétés Féminines Sportives de France) und des FSFI (Fédération sportive féminine internationale), eine teilweise Anpassung der Sportwettkämpfe und setzte sich weiterhin für einen Leistungssport ein, der den Wünschen des IOC (Internationales Olympisches Komitee), des IAAF (Internationaler Leichtathletikverband) und vieler Ärzte widersprach. Marie-Thérèse Eyquem (1913-1978), die den Frauensport unter Vichy leitete, unterwarf ihre Schriften zunächst freiwillig der Autorität des medizinischen Diskurses. Ihr wegweisendes Buch „Die Frau und der Sport“ wird von Dr. Boigey eingeleitet, der dem aristotelischen Sprichwort "tota mulier in utero" folgt. Nach dem Krieg nahm sie an der IAPESGW (International Association of Physical Education and Sports for Girls and Women) teil, der Erbin der FSFI im UN-Kontext. Die beiden Pionierinnen werden im Laufe ihrer Karriere mit der Macht der Mediziner konfrontiert, insbesondere mit Diskursen, die, was die weibliche Bewegung angeht, zwischen Verordnungen und Verboten oszillieren. Die Aktiven und Organisatorinnen passen sich an, sowohl was die Wahl und die Modalitäten der ausgeübten Aktivitäten betrifft, als auch hinsichtlich der Ausrichtung der Praktiken der (nicht-)gemischten Geschlechtlichkeit zwischen Überschreitung und Kompromiss und zwischen Integration, Reproduktion oder Ablehnung von Normen und Einforderung der Weiblichkeit bei körperlichen Aktivitäten.

SCHLAGWÖRTER: Alice Milliat - Marie-Thérèse Eyquem - Frauensport – Medizin - Gemischtgeschlechtlichkeit

Riassunto :Le pioniere francesi dello sport internazionale delle donne: Alice Milliat e Marie-Thérèse Eyquel, tra tutela medica e non *mixité* militante?

Tra le due guerre, Alice Milliat (1884-1957), presidente della FSFSF (Fédération des Sociétés Féminines Sportives de France) e della FSFI (Fédération sportive féminine internationale), accetta un adattamento parziale delle prove sportive, continuando a promuovere uno sport di competizione che si oppone alle volontà del CIO (Comité International Olympique), della IAAF (International Association of Athletics Federations), e di numerosi medici. Marie-Thérèse Eyquem (1913-1978), che dirige lo sport delle donne sotto Vichy. Mette per prima cosa volontariamente i suoi scritti sotto l'autorità del discorso medico. La sua opera faro, *La femme et le sport*, con prefazione del Dr. Boigey, che segue l'adagio aristoteliano «tota mulier in utero». Dopo la guerra, lei partecipa all'IAPESGW (International Association of Physical Education and Sport for Girls and Women), erede dalla RSFI in un quadro onusiano. Lungo tutte le loro carriere, le due pioniere sono confrontate con il potere medico, e in particolare con i discorsi che oscillano tra prescrizioni e proscrizioni sul tema della messa in movimento dei corpi delle donne. Le praticanti e le organizzatrici si adattano tanto nella scelta e le modalità di (non-

mixité nella scelta della direzione, tra trasgressione e compromesso, tra integrazione, riproduzione o rifiuto delle norme e ingiunzione alla femminilità nelle attività fisiche.

PAROLE CHIAVE: Marie-Thérèse Eyquem, medicina, mixité, Alice Milliat, sport delle donne.